

GroupeSOS
Solidarités

Livret d'Accueil

CSAPA

ENTRACTE MONTPELLIER

HEBERGEMENT COLLECTIF

& APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES



GroupeSOS
Solidarités

Bienvenue !

Vous venez d'être accueillis dans l'établissement ENTR'ACTE Montpellier, CSAPA avec hébergement collectif du Groupe SOS Solidarités.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il vous présente l'établissement, ses missions, et décrit l'organisation de la vie au quotidien, les règles et les modalités de fonctionnement à connaître, ainsi que vos droits et vos devoirs. Ce livret d'accueil vous est remis au moment de l'intégration dans la structure. Il se veut pour vous un repère auquel vous pourrez vous référer tout au long de votre séjour dans l'établissement.

Au-delà de la description de l'établissement, de la composition de l'équipe, du déroulement de votre séjour, des données relatives et nécessaires à votre accompagnement, et de la présentation de vos droits et devoirs, vous trouverez en annexe de ce livret d'accueil : le règlement de fonctionnement de la structure et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,

Notes

Groupe SOS Solidarités

L'objectif du Groupe SOS Solidarités est d'agir contre toutes les formes d'exclusions et d'accompagner les différents publics dans leur autonomie selon un principe fondateur :

« Une société pour tous, une place pour chacun »

Le Groupe SOS Solidarités regroupe les métiers historiques du GROUPE SOS. Depuis 40 ans, il s'est construit par la recherche constante de solutions innovantes, pour répondre aux difficultés des personnes en situation de vulnérabilité.

Il porte l'ambition de faire reculer la précarité et de favoriser l'inclusion sociale. Toutes ces activités sont portées par l'Association et ses filiales.

Avec plus de 335 établissements et services, le Groupe SOS Solidarités est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, en Guyane, à la Réunion et à Mayotte : une implantation qui lui permet un rayonnement large et lui offre la capacité de répondre

Nos Engagements

La personne accueillie, acteur de ses projets.

Le professionnel, partenaire de la personne accueillie.

L'établissement, une entité en mouvement .

La qualité de vie, vecteur essentiel de l'accompagnement.

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

1 Les mêmes droits pour tous

La loi vous protège et vous pouvez être accompagné peu importe votre situation :

Homme ou femme ;
A tout âge ;
De toute origine ;
De toute religion ;
Quel que soit le handicap ;
De toute orientation sexuelle ;
De toute opinion politique.

2 Le droit à un accompagnement adapté

Vous avez droit à un accompagnement adapté à vos besoins et à votre projet.

3 Le droit à l'information

Vous avez le droit à une information claire sur :

Votre accompagnement ;
Vos droits ;
L'organisation du service ; Les associations qui peuvent vous aider.

4 Le droit de choisir, de participer et de donner votre avis

Vous avez le droit :
De choisir un accompagnement adapté ;
De faire des choix : les professionnels doivent vous informer de ce qu'il peut arriver et vous demander votre accord ;
De participer au projet d'accompagnement ;
De choisir une personne de confiance pour vous aider.

5 Le droit de renoncer

Si votre accompagnement ne vous correspond plus, vous avez le droit de le dire par écrit.

Vous pouvez demander un changement dans votre accompagnement.

Vous pouvez être aidé pour le formuler.

6 Le respect des liens avec votre famille

Vous avez le droit de vivre avec votre famille et de les faire participer à votre projet.

L'établissement doit vous aider pour y arriver.

7 Le droit à la protection

La loi protège :

Les informations qui vous concernent : elles sont confidentielles.

L'établissement garantit :

Votre sécurité ;
Votre santé : Votre référent peut vous orienter en fonction de vos besoins.

8 Le droit à l'autonomie

L'établissement vous permet :

De vous déplacer
De recevoir des visites
D'apporter vos affaires chez vous et de les garder
De gérer votre argent. Si vous avez un tuteur ou un curateur, il peut vous aider à gérer votre

9 Le droit au soutien

Les professionnels prennent en compte vos difficultés pour vous accompagner.

Ils peuvent vous soutenir dans vos relations avec votre famille et vos amis.

Ils peuvent vous soutenir dans vos choix de fin de vie : respect des religions, des coutumes et des traditions.

10 Les droits du citoyen

Dans l'établissement, vous avez les mêmes droits que ceux définis par la loi

11 Le droit de pratiquer votre religion

L'établissement est laïque = il n'appartient pas à un groupe religieux. Vous êtes libre d'avoir votre religion et de la pratiquer.

Vous devez respecter le choix des autres personnes. Votre pratique ne doit pas gêner le bon fonctionnement de l'établissement.

12 Le droit au respect

Les personnes qui vous accompagnent vous respectent tel que vous êtes.

Par exemple, elles vous laissent le temps de faire ou de réfléchir.

Vous avez le droit d'avoir une vie privée

Nos missions

ENTRACTE est un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie dit CSAPA.

Les missions des CSAPA sont définies par le décret n°2007-877 du 14 mai 2007 qui prévoit :

◊ Des mission obligatoires :

- L'accueil
- L'information
- L'évaluation médicale, psychologique et sociale
- L'orientation
- La prise en charge, intégrant la Réduction Des Risques

◊ Des mission facultatives :

- Les consultations de proximité et le repérage précoce des usages nocifs
- Les activités de prévention, de formation et de recherche
- La prise en charge des addictions sans substances
- L'intervention en direction des personnes détenues ou sortant de prison

Les personnes en prise avec des problématiques d'addiction et de dépendances sont ainsi accueillies au sein d'ENTRACTE sans distinction d'âge (à partir de 18 ans) ni de genre.

Dans le cadre de ces missions ENTRACTE dispose de :

- 8 places en hébergement collectif pour vivre une expérience de soin sans produit d'une durée contractuelle de 6 semaines.
- 8 places dans un dispositif d'appartements thérapeutiques qui vise à accompagner les personnes dans la réappropriation d'une vie sociale et professionnelle en ayant préalablement abordé et stabilisé leurs problématiques d'addiction.
- Une Consultation Jeunes Consommateurs mise en œuvre au sein du Point Ecoute Parents Adolescents (PEPA) de Montpellier. Cette consultation a comme objectif général de prévenir tout usage nocif par le biais d'interventions précoces à l'adresse d'un public jeune.
- Une Antenne TSO à bas seuil au sein du CAARUD Axess de Montpellier qui a pour objectif de favoriser et faciliter l'accès aux circuits thérapeutiques pour des personnes éloignées du circuit de soins traditionnel.

Votre lieu de vie pendant votre séjour

L'appartement qui vous est proposé est meublé.

A votre arrivée, un jeu de clés ainsi qu'un pass d'accès à l'établissement vous seront remis- ils vous seront nécessaires pour accéder à votre logement.

En cas de panne ou de matériel cassé, notre équipe se tient à votre disposition.

Comme pour tout logement, vous êtes responsable du nettoyage et de la propreté de votre logement.

Cet espace comprend un lit 1 place avec tablier de nuit, une table ainsi que de chaises, une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de plaques de cuisson.

Vous disposez aussi de toilettes et d'une douche individuelle.

Les espaces communs

En complément de votre logement, le CSAPA vous propose des espaces communs où les personnes accueillies peuvent se retrouver et partager des moments conviviaux.

Un espace cuisine / réfectoire où sont confectionnés et pris en commun l'ensemble des repas, préparés à tour de rôle par les personnes accueillies. Un espace salon TV collectif.

L'accompagnement et les activités

Après votre installation, nous vous proposerons de réaliser avec les professionnels un entretien individuel afin de définir ensemble vos besoins au niveau de l'accompagnement médico- social que peut proposer le CSAPA.

Un programme de soins de 6 semaines vous sera présenté à votre arrivée, des activités et ateliers collectifs y seront proposés—sport, séances individuelles de shiatsu, groupes de paroles, activités de weekend ...

L'équipe

DIRECTION

Jean-Christophe DUBOIS

Directeur

Delphine GAYRAUD

Assistante de Direction

POLE SOCIO-EDUCATIF

Moniteurs éducateurs

Lara BERNOUSSI

Morgane TIRANO

Tiffany FOX

Educateurs spécialisés

Renaud GONSOLIN

Fouad LAGRIMI

Xavier LAGRANGE

POLE PARAMEDICAL

Rachid AIDER

Médecin

Christel BASSEGUY

Infirmière

Julien FRUTUOSO

Psychologue

SURVEILLANTS DE NUIT

Mohamed ELGHOUCH

Jamel SAHLAUI

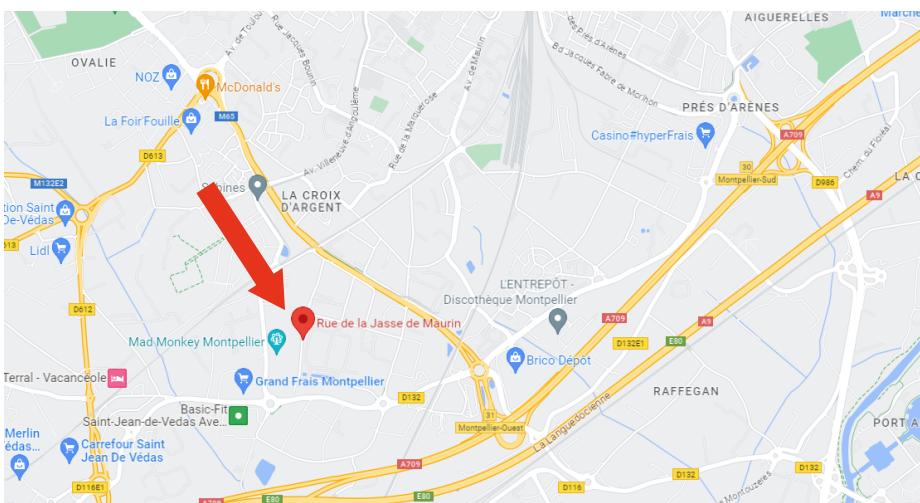
Comment accéder à l'établissement ?

Le CSAPA Entr'Acte se situe au :

**241, rue de la Jasse de Maurin
34000 MONTPELLIER**

Moyens d'accès :

- ◆ Par train jusqu'à la Gare de Montpellier St-Roch ou la Gare Sud de France, un point de rendez-vous sera défini au préalable, un éducateur viendra à votre rencontre
- ◆ Par le bus ligne 53 – arrêt « Patrice Lumumba »
- ◆ Par le tramway ligne 2 – Arrêt « Sabines »
- ◆ Par la route : depuis l'A9, sortie 31 « Montpellier Ouest »



En cas de réclamation

En cas d'insatisfactions, de remarques, de mécontentements ou de suggestions relatives à votre accompagnement ou au fonctionnement du CSAPA, vous pourrez remplir une fiche de réclamation disponible dans le hall d'accueil de l'établissement ou sur tout autre support de votre choix. Les professionnels du CSAPA Entr'Acte sont disponibles pour vous accompagner si besoin.

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 14 jours.

Vous pourrez également faire appel à un médiateur. Vous pourrez le choisir sur la liste des personnes qualifiées du département :

Madame BREVELT Marcelle - 06 75 40 80 32 - dlpd34@live.fr

Madame SCHNEIDER Arlette - 06 25 83 20 80 - schneider.arlette@free.fr

Votre appartement pendant votre séjour

L'appartement qui vous est proposé est meublé.

A votre arrivée, un jeu de clés ainsi qu'un pass d'accès à l'établissement vous seront remis- ils vous seront nécessaires pour accéder à votre logement.

En cas de panne ou de matériel cassé, notre équipe se tient à votre disposition.

Comme pour tout logement, vous êtes responsable du nettoyage et de la propreté de votre logement.

Cet espace comprend un lit 1 place avec table de nuit, une table ainsi que de chaises, une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de plaques de cuisson.

Vous disposez aussi de toilettes et d'une douche individuelle.

Votre accompagnement

Après votre arrivée, nous vous proposerons la réalisation d'un projet personnalisé afin de définir ensemble vos besoins au niveau de l'accompagnement médico-social que peut proposer le CSAPA.

Dans le cadre de votre séjour vous serez amenés à vous rendre sur l'établissement pour vos divers RDV et activités qui vous seront proposés.

Des temps de visite à domicile sont prévus, ainsi que divers accompagnements de suivi tout au long de votre séjour.